CONSEIL D’ECOLE St Jean la Vêtre

Vendredi 8 novembre 2019 à 20 h00

Etaient présents :

- Mesdames Bessaire et Larousserie, enseignantes,

- Monsieur Grangeversanne, maire de la Chamba

- Madame Marcucilli, représentante de la commune de St Jean la Vêtre,

- Monsieur Coiffet, représentant de la commune de la Chamba,

- Mesdames Fafournoux AL et Fafournoux J, déléguées des parents d’élèves.

Etaient excusés

- Monsieur Godel, Inspecteur de l’Education Nationale,

- Madame Court-Chabanne, DDEN

- Madame Thien, représentante de la commune de St Priest la Vêtre,

✓ Effectifs :

TPS : 3 PS : 3 MS : 6 total : **17**

 GS : 3 CP : 2

 CE1 : 5 CE2 : 0 total : **11**

 CM1 : 2 CM2 : 4

Soit un total de **28**.

✓ Le personnel de l’école :

 - 2 postes identiques : matin  + 7h30 - 9h35 : garderie

 + 9h35 - 11h45 : aide à la maîtresse

 + 11h45 - 13h20 : cantine

 + 13h30 - 14h30 : rangement / ménage / vaisselle cantine

 après-midi

 + 11h : mise en place repas

 + 13h20 - 16h30 : sieste / aide à la maîtresse

 + 16h30 - 18h00 : garderie

 + 18h00 - 18h30 : ménage

● Claudine VIAL : lundi et vendredi matin ; mardi et jeudi après-midi

● Véronique BOUCHE : mardi et jeudi matin ; lundi et vendredi après-midi.

● Liliane JAILLER intervient les soirs de 16h30 à 18h30 en renforcement garderie (→ 17h00) et ménage.

✓ Règlement intérieur :

 Reprise du règlement intérieur de l’école.

En cas d’absence, merci de prévenir l’école dans la matinée et de faire un mot dans le cahier de correspondance au retour de l’enfant.

 Nous rappelons **l’obligation scolaire** pour les élèves de **+ de 3 ans**.

***Obligation d'instruction***

*A compter de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3,4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Ils doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils les instruisent ou les font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est respectée.*

***Assiduité***

*L'obligation d’instruction entraine une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle.*

✓ Rappel du Plan Particulier de Mise en Sécurité :

Les différents signaux d’alerte mis en place (Incendie, intrusion et confinement) et les différents exercices de sécurité ont été testés lors de la 1ère période.

✓ Activités Pédagogiques Complémentaires :

 2 fois par semaine (mardi et vendredi) de 12h50 à 13h20 (pour ceux qui prennent les transports scolaires) ou de 16h30 à 17h00.

 - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,

Permettent : - une aide au travail personnel,

 - la mise en œuvre d’une activité prévue par le projet d’école.

Elles ne s’adressent qu’à certains groupes d’enfants, à certaines périodes en fonction des besoins. Les parents sont prévenus par courrier et doivent donner leur accord.

✓ Les évaluations CP et CE1 :

● CP : (septembre et février) - **en français** sur 3 domaines de compétences : connaissance des lettres, connaissance des mots et la compréhension du langage oral.

 - **en maths** sur 3 domaines : connaissance des nombres → 10, la compréhension des nombres (dénombrer, comparer) et la résolution de problèmes.

● CE1 : septembre - en français sur 4 domaines : compréhension à l’oral, compréhension des textes à l’écrit, la lecture à voix haute et l’orthographe.

 - en maths sur 4 domaines : la connaissance des nombres et le calcul jusqu’à 100, la résolution de problèmes et la géométrie.

Un rendez-vous individuel sera proposé dans le cas où l’élève aurait besoin d’accompagnements particuliers.

✓ Projets de l’année :

- *Occupation du gymnase* :

→ Grande classe : du 13/09/19 au 18/10/19 : Rugby et badminton.

→ Petite classe : du 8/11/19 au 13/12/19 : parcours gymnique et hockey.

- *Médiathèque* : Projets à présenter à la communauté d’agglomération sous forme de parcours culturels pour la prise en charge financière des transports.

 → Petite classe  : - les 24 janvier et 27 mars le matin.

 - 19 mars : théâtre des Pénitents

 *Objectifs : - Ouvrir les élèves à l’autre, développer un esprit d’entraide, de coopération.*

 *- Leur apporter des références culturelles, du vocabulaire autour de différentes*

 *œuvres littéraires, plastiques et musicales.*

→ Grande classe : - les 6 décembre et 13 mars.

 - 9 avril : théâtre des Pénitents (La Traversée)

*Objectifs : - Respecter autrui et accepter les différences, coopérer et réaliser un projet collectif.*

- *USEP* :

→ Petite classe : -6/02/20 : ski de fond au Col de la Loge.

 - 7/04/19 : Kinball et thèque à St Jean

 - 26/05/20 : Randonnée au Col de la Loge

→ Grande classe : - 15/11/20 : Rugby et Kinball à Chalmazel

 - 13/02/20 : ski de fond au Col de la Loge

 - 26/05/20 : Randonnée contée au Col de la Loge

*- Spectacles et sorties :* → 10/12/19 : spectacle offert pour tous les niveaux à Noirétable

 *Piétonville.*

 → 17/12/19 : spectacle financé par le Sou des écoles, invitation par l’école de St Didier. (Matinée spectacle- Repas – après-midi : ateliers)

 →30 mars au 1er avril 2020 : Classe transplantée à Tence (43) pour des

 activités des arts de cirque. (Une réunion d’information aura lieu ultérieurement pour présenter le projet)

- *La piscine* : les 15/18/22/25 juin. Sous forme de stage les après-midi.

✓ La cantine : Il y a eu une réunion entre les représentants de la mairie et les aubergistes : le lieu de restauration scolaire sera transféré de l’auberge à la salle des fêtes dans les semaines prochaines.

✓ Les agréments de parents :

Pour ceux qui souhaitent nous aider à encadrer les sorties ski de fond, une cession d’agrément doit être effectuée. Tout membre majeur des familles est le bienvenu, de cela dépend la pérennité de ces sorties Merci de prendre contact avec les enseignantes.

Une vérification auprès des autorités judiciaires est obligatoirement effectuée.

✓ Les travaux réalisés ou à réaliser :

- L’eau chaude n’a pas encore été installée au 1er étage.

✓ Divers : Monsieur Grangeversanne nous apprend que la salle hors-sac du Col de la Loge va être

 agrandie.

✓ Fête de Noël : Elle aura lieu le vendredi 20 décembre à la salle des fêtes.